

## AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le Règlement n° 2026-124 relatif à la répartition des quotes-parts et à leur versement pour l'année 2026 » a été adopté par le Conseil des maires le 20 janvier 2026 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou aller sur le site [www.montmagny.com/](http://www.montmagny.com/) dans la section Documents.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 21<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné.e, MELISSA GAGNE, greffier.ère-trésorier.ère de la Municipalité de BERTHIER-SUR-MER certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, le 20<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

---

  
Signature